



## Quotas de boursiers dans Parcoursup : un changement discret



C'est l'une des nouveautés de Parcoursup : **un taux minimum de lycéens boursiers est fixé pour chaque formation**. Selon le ministère de l'Enseignement supérieur, cela a permis d'augmenter la part de boursiers admis en études supérieures (+1,5 point en 2018). Un progrès qui cachait, l'an dernier, de grandes disparités. **Les rectorats, chargés de déterminer les taux, avaient adopté des méthodes très diverses**. "La loi ménageant une certaine liberté pour fixer les quotas, on relève une forte hétérogénéité selon les formations", pointait le rapport du CESP (Comité éthique et scientifique de Parcoursup), publié en janvier.

Dans 10 académies, les quotas étaient proches de la proportion de boursiers parmi les candidats, légèrement inférieurs dans quatre autres. **Dans 16 académies, ils étaient nettement inférieurs pour les formations non sélectives en tension comme le droit ou Staps**. L'académie de Paris était particulièrement pointée du doigt. Le CESP recommandait donc de "veiller à l'harmonisation des quotas, qui doivent se rapprocher des pourcentages effectifs des candidats boursiers".

### De 2 à 12 % en droit à Assas

**Cette année, le ministère a imposé une même méthode de calcul pour toutes les formations publiques, sélectives ou non**, hormis les BTS et les classes prépa. Les taux sont désormais fixés en fonction du pourcentage de boursiers parmi les candidats, auxquels sont ajoutés 2 %. Si, par exemple, une formation enregistre 10 % de boursiers lors de la phase de vœux, le quota minimum est fixé à 12 %. Un taux plancher a également été arrêté, à 5 %. Une "politique sociale volontariste" saluée par Stefano Bosi, vice-chancelier des universités de Paris.

Pour l'heure, sans données définitives, l'impact est difficile à mesurer. **Une chose est sûre : les quotas ont bondi dans certaines formations**, notamment dans les cursus de droit parisiens, épinglés l'an dernier : la licence 1 à Paris 2 Panthéon-Assas, est passé de 2 à 12 %, celle de Paris 1 Panthéon-Sorbonne de 2 à 13 % et celle de Paris 5 Descartes de 3 à 16 %. L'effet, peut-être aussi, de la désertion en Île-de-France : contrairement à l'an dernier, les élèves des trois académies franciliennes peuvent candidater sans distinction dans toutes les universités du territoire. "Chercher des boursiers à Paris, c'est compliqué. Mais dans toute la région, on a plus de chance de les trouver", souligne Manuel Miler de Azevedo, directeur général des services adjoint à l'université Paris 2 Panthéon-Assas.

Augmenter automatiquement les quotas ne va rien changer. L'accès de nos formations aux boursiers n'est pas un sujet.

(B. Bobkiewicz)

La dynamique est similaire pour les autres formations de droit franciliennes : de 7 à 17 % à Nanterre, de 18 à 27 % à Villetaneuse... À Sorbonne-Nouvelle, le quota moyen de boursiers s'élevait l'an dernier à 3,8 %, le plus faible de l'académie de Paris. **Cette année, les taux vont de 5 à 27 %, selon les formations.** Dans les autres licences en tension, déjà déssectorisées en 2018, les hausses sont moindres : de 13 à 16 % pour la PACES, à Paris-Descartes et à Paris-Diderot ; de 9 à 12 % pour la psycho à Paris-Descartes, de 11 à 12 % pour Paris-Diderot ; de 10 à 12 % en Staps, à Paris-Descartes.

## "Peu d'effets"

À l'université de Lille, **les nouveaux taux n'ont "pas changé grand-chose, puisque qu'on arrive finalement à intégrer tous ceux qui le souhaitent,** sauf dans les filières en très forte tension. Cela influe juste sur le délai d'attente", explique Lynne Franjié, vice-présidente en charge de la formation.

"Je ne suis pas sûr que cela soit nécessaire d'augmenter automatiquement les quotas. **Dans notre cas, ça ne va rien changer.** L'accès de nos formations aux boursiers n'est pas un sujet : **dans nos sept BTS, nous avons déjà un taux de 45 %**", souligne Bruno Bobkiewicz, proviseur du lycée Paul-Eluard, à Saint-Denis (93).

À l'université Paris Panthéon-Sorbonne, dont le taux était parmi les plus faibles en 2018 (7,7 % en moyenne), on relativise : cela aura "peu d'effets sur nos effectifs, car la politique sociale de l'établissement a toujours existé. **Les quotas sont naturellement respectés, et les taux de boursiers réels sont supérieurs aux quotas fixés par le rectorat**", défend Alice Le Flanchec, vice-présidente à la formation.

En 2018, le taux moyen, dans l'académie de Paris, s'élevait à 7 %. Mais le taux réel de boursiers du lycée avait, au terme du processus, atteint 12 %, **certaines formations ayant dépassé le quota** . "On montera un peu plus, mais pas beaucoup, car **le réservoir des boursiers est déjà bien exploité**", anticipe Stefano Bosi.